



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°8 - Novembre 2010

Sommaire

1- Pour une autre réforme des retraites

2- Le 25 novembre, les retraités se mobilisent

3- Assurance maladie : les patients mis à contribution

4- Retraites, des inégalités criantes

5- Les organisations syndicales de retraités reçues par Nora Berra

6- Prix de journée en maison de retraite

Pour une autre réforme des retraites

Après les fortes mobilisations des 16 et 19 octobre, et devant le refus du gouvernement d'engager de véritables négociations, l'intersyndicale UNSA, CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC et FSU a appelé à deux nouvelles journées d'action les 28 octobre et 6 novembre.

Des millions de salariés ont exigé une autre réforme des retraites, une réforme juste et efficace. L'ampleur des mobilisations confirme qu'au-delà de la réforme des retraites, les problèmes de l'emploi, des salaires, des conditions de travail, mais également de l'avenir des jeunes sont restés sans réponses crédibles.

Les organisations syndicales confirment que c'est après un large débat et une véritable concertation qu'il faut aborder une réforme aussi importante que celle des retraites.

Fortes du soutien des salariés, des jeunes et d'une majorité de la population et face à une attitude intransigeante du gouvernement et du Chef de l'Etat, les organisations syndicales décident de continuer et d'élargir la mobilisation.

Les retraités, solidaires des actifs, participeront nombreux aux manifestations.

Le 25 novembre : les retraités se mobilisent

Les retraités se mobiliseront le jeudi 25 novembre sur les problèmes spécifiques aux retraités et, tout particulièrement, sur la défense de leur pouvoir d'achat et sur la prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.

Année après année, les retraités constatent une baisse continue de leur pouvoir d'achat. La revalorisation des pensions basée sur l'inflation est insuffisante pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités face aux augmentations auxquelles ils doivent faire face. Depuis plusieurs années, les retraités perdent en moyenne 1% de pouvoir d'achat par an. Cette situation ne peut pas perdurer.

Le nombre croissant des personnes âgées en perte d'autonomie est un enjeu de société. L'état doit prendre ses responsabilités. Les organisations syndicales de retraités affirment avec force la nécessité d'une prise en charge collective, solidaire et publique.

C'est pourquoi les organisations syndicales de retraités CFDT, CFE-CGC, CGT, UNSA-Retraites et FGR-FP appellent les retraités à manifester le jeudi 25 novembre.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.

Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org



Assurance maladie : les patients mis à contribution

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS 2011) est actuellement en débat au Parlement. Une nouvelle fois, le gouvernement a choisi d'agir sur les dépenses plutôt que d'envisager une réforme en profondeur du financement de notre protection sociale. En matière d'assurance maladie, les mesures proposées par le gouvernement pèseront à nouveau sur les patients :

- les médicaments à vignette bleue remboursés à 35% ne le seront plus qu'à 30%,
- le taux de prise en charge des dispositifs médicaux passe de 65% à 60%,
- à l'hôpital, les patients paient 20% sur les actes jusqu'à 91 euros, au-delà s'applique une franchise de 18 euros. Le PLFSS prévoit de relever ce seuil de 91 à 120 euros, ce qui signifie une diminution de la prise en charge pour les actes de 91 à 120€.

Ces mesures portent atteinte à l'accès aux soins. Elles constituent une augmentation du reste à charge pour les patients et pour les complémentaires santé. D'autre part, les complémentaires santé (mutuelles ou assurances) sont à nouveau taxées. Le gouvernement propose une taxation à 3,5% du chiffre d'affaires des assureurs et mutuelles complémentaires.

Toutes ces charges supplémentaires pour les complémentaires santé entraîneront des augmentations de cotisations de 8% à 10%. Or, il faut rappeler que 23% des français renoncent à certains soins et que plus de 7% de la population n'a pas de complémentaire santé.

Retraites, des inégalités criantes

Concernant les retraites, les inégalités entre les hommes et les femmes sont criantes. La réforme des retraites, imposée par le gouvernement, risque d'aggraver à nouveau la situation actuelle.

Aujourd'hui, ces inégalités sont extrêmement importantes :

- La retraite moyenne pour les femmes s'élève à 825 € par mois, alors que la retraite moyenne pour les hommes est de 1 425 €.
- 62% des bénéficiaires de l'allocation minimum vieillesse sont des femmes.
- Seulement 44% des femmes valident leur retraite à taux plein, alors que 86% des hommes y arrivent

Ces inégalités sont à l'image des inégalités qui persistent dans le monde du travail où la moyenne des rémunérations des femmes est inférieure à 19% à celle des hommes.

Les causes de ces écarts sont bien connues et concernent en particulier les mères de famille :

- entrée plus tardive dans le monde du travail,
- conséquence de la maternité sur le parcours professionnel,
- persistance des inégalités salariales,
- activité à temps partiel souvent liée à l'éducation des enfants

Une réforme des retraites digne de ce nom devrait s'attaquer sérieusement à ces inégalités.



Les organisations syndicales de retraités reçues par Nora Berra

Les organisations syndicales de retraités CFDT, CFE-CGC, CGT, UNSA et la FGR-FP ont présenté le 14 octobre leurs revendications en matière de perte d'autonomie à Mme Nora Berra, secrétaire d'État aux Aînés. Elle leur a confirmé les propos du président de la République annonçant l'ouverture de ce chantier par une période de six mois de discussions après le vote de la réforme des retraites. Les organisations syndicales ont insisté pour que ce délai soit mis à profit pour engager de réelles négociations.

Elles ont demandé des solutions urgentes pour répondre aux difficultés financières des associations d'aide à domicile qui pénalisent les personnes âgées. Elles regrettent que le gouvernement tarde à prendre des mesures et attende un rapport qui doit présenter un diagnostic et des propositions.

Elles ont dénoncé le fait qu'en maison de retraite le tarif d'hébergement soit largement supérieur au montant moyen des pensions de retraite et demandé que des mesures soient prises pour alléger le reste à charge des personnes âgées et de leur famille sans remettre en cause la qualité de l'accueil.

La prise en charge de la dépendance doit se faire par une réponse collective basée sur la solidarité nationale au sein de la sécurité sociale. Les organisations syndicales attendent donc du gouvernement des propositions concrètes renforçant cette solidarité et s'opposant fermement à l'éventuel transfert vers les assurances privées.

Les organisations syndicales de retraités CFDT, CFE-CGC, CGT, UNSA et la FGR-FP appellent tous les retraités à participer aux manifestations qu'elles organiseront le 25 novembre prochain.

Prix de journée en maison de retraite

Le prix de journée en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées, appelé couramment maison de retraite médicalisée) est très élevé et très variable.

Différentes études récentes (Cour des Comptes, IGAS, mission sénatoriale...) nous donnent des informations sur les tarifs appliqués dans ces établissements. Le montant mensuel minimum s'élève à 1 500 € et le montant maximum dépasse les 3 000 € par mois. Le coût mensuel moyen laissé à la charge des résidents s'élève à 2 200 € ; un coût deux fois plus important que le montant moyen d'une retraite.

Les EHPAD accueillent de plus en plus de personnes âgées en perte d'autonomie, d'où la nécessité d'avoir des structures médicalisées performantes.

Actuellement, les frais liés à la perte d'autonomie sont en partie compensés par l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), mais le reste à charge reste beaucoup trop élevé.

C'est pourquoi l'UNSA-Retraites revendique que la perte d'autonomie soit prise en charge par la solidarité nationale.

contacter l'UNSA-Retraites :

UNSA-Retraites
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

- Tél. : 01 48 18 88 66 ou 01 48 18 88 62
- Fax : 01 48 18 88 94
- E-mail : unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org